



## Changement de nom enfant

Par **Sophie 94**, le **28/10/2019** à **09:58**

Bonjour

Le père de mes fils les a reconnu à leur naissance. Mais il a perdu l'autorité parentale ainsi que les droits de visite et de garde à la suite d'une décision de justice pour violences sur les enfants il y a 3 ans.

Ils portent tous les 2 le nom de famille du père et je souhaiterais aujourd'hui qu'il porte uniquement le mien, car de fait, ils n'ont plus de contact avec leur père.

Existe-t-il une procédure ?

Merci et bonne journée

Par **youris**, le **28/10/2019** à **11:05**

bonjour,

vous devez faire une procédure de changement de nom de famille pour motif légitime, le désintéret total d'un parent pour son enfant est un motif légitime.

voir ces liens:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1656>

[http://www.senat.fr/basile/visio.do?id=qSEQ081206771&idtable=q210253&\\_nu=06771&rch=qa&de=200](http://www.senat.fr/basile/visio.do?id=qSEQ081206771&idtable=q210253&_nu=06771&rch=qa&de=200)

salutations

Par **Sophie 94**, le **28/10/2019** à **11:06**

Merci beaucoup pour votre réponse